

CABINET

Lomé, le

20 MARS 2019

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES BOURSES ET STAGES

N° 183 /2019/MESR/SG/DBS KK

NOTE D'INFORMATION

La Direction des bourses et stages (DBS) porte à la connaissance **des étudiants togolais boursiers** en fin de cycle de formation dans les universités nationales et étrangères qu'ils ont la possibilité d'introduire une demande de prime de soutenance dans un **délaï maximum de douze (12) mois, à compter de la date de soutenance de leur mémoire ou de leur thèse.**

Cette demande de prime de soutenance de mémoire ou de thèse doit être introduite à la Direction et déposée au secrétariat principal au plus tard le **30 novembre** de chaque année.

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- une demande adressée à Madame la Directrice des bourses et stages ;
- une copie du procès-verbal de soutenance, de l'attestation de soutenance, ou du diplôme;
- une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- un exemplaire du mémoire ou de la thèse pour les boursiers de l'extérieur.

NB : Toute demande non introduite dans le délai recommandé ne sera pas prise en compte.



Amatso Obikoli ASSEMBONI